

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, que le rôle de perception pour l'exercice financier 2025 de la Municipalité de Sainte-Félicité est déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

QUE les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

DONNÉ À SAINTE-FÉLICITÉ, CE 15^{ÈME} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2025.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier